

# Tous nos vœux pour une année combative !

Déposé le 10/01/2017

Depuis des années, le SNUipp-FSU se bat aux côtés de la profession pour obtenir la revalorisation de nos salaires et la reconnaissance de notre temps de travail.

Des premiers résultats sont à mettre au crédit de l'action syndicale : augmentation de l'ISAE qui si elle n'est que justice n'était pas acquise d'avance, revalorisation des carrières avec la mouture finale du PPCR. Les premiers effets financiers se font sentir mais on est bien loin du compte. La bataille doit donc continuer pour le rattrapage du pouvoir d'achat.

La complexification de notre métier et l'augmentation de notre temps de travail invisible doivent également être reconnues. L'action lancée par le SNUipp-FSU sur les APC commence à porter ses fruits puisque des discussions viennent d'être ouvertes par le Ministère.

La carte scolaire sera également au centre de notre action au mois de janvier puisque les décisions d'ouverture et de fermeture de classe seront prises suite au comité technique du 31 janvier et au CDEN du 2 février. Huit postes ont été octroyés à l'académie par le Ministère. Après une année de suppression de 29 postes et une à dotation nulle, ces créations de postes sont un premier pas, fruit de la détermination de la communauté éducative parisienne pour obtenir des créations de postes au sein de l'académie. Cependant, ce premier pas n'est pas suffisant car l'objectif du SNUipp-FSU Paris demeure a minima de récupérer les postes perdus sous l'ère Sarkozy et on en est loin ! Pour mémoire, 153 postes ont été supprimés et nous n'en avons récupéré que 53.

En tout état de cause, dans l'action et dans les différentes instances, le SNUipp-FSU portera haut et fort les revendications des écoles. L'amélioration de nos conditions de travail et des conditions d'apprentissage pour permettre la réussite de tous les élèves nécessitent un investissement réel dans l'école primaire.

En attendant, toute l'équipe du SNUipp-FSU souhaite aux personnels des écoles parisiennes une bonne année 2017, riche en bonheurs personnels et professionnels.

Jérôme Lambert

## Sommaire

- p. 2 Groupe de travail sur le remplacement  
Carte scolaire 2017
- p. 3 Carrière :  
Mouvement interdépartemental,  
Temps partiel/disponibilités,  
Mouvement départemental  
Stages syndicaux
- p. 4 Bulletin d'adhésion

**Il est encore temps  
de se (re)syndiquer**

**Votre cotisation sera valable jusqu'en février 2018**

# Groupe de Travail académique

## « Remplacement »

Le groupe de travail académique du 8 décembre faisait suite à la communication ministérielle du mois dernier sur les remplacements et à une demande du SNUipp-FSU. La Ministre avait notamment indiqué qu'il ne devait plus y avoir qu'une seule brigade de remplacement pour les remplacements de courte et longue durée. Le SNUipp-FSU avait alors réaffirmé que l'État se devait d'assurer la continuité du service public et qu'améliorer le remplacement dans le premier degré était avant tout une question de moyens.

Si ces dernières années, au niveau national, le nombre de postes de remplacement a été augmenté, seuls 2 000 sur 3 500 sont effectivement consacrés au remplacement pour maladie ou pour la formation. Les autres moyens ont été attribués à l'allègement en REP+ ou aux décharges de direction pour les petites écoles. Actuellement, il y a en moyenne un remplaçant disponible pour 21 classes, ce qui ne peut pas permettre de faire face à la fois aux absences et aux nécessités de formation.

L'école n'a pas besoin d'annonces en trompe l'œil mais d'un investissement durable et conséquent pour l'école pour qu'elle réponde à l'enjeu de la réussite de tous. Au début du groupe de travail, l'académie a indiqué que les brigades ASH, REP+ et formation continue ne sont pas concernées par ces changements.

### Devenir des postes de ZIL

L'académie a donc réuni le groupe de travail pour débattre des conditions de mise en place académique des instructions ministérielles. Le SNUipp-FSU est donc intervenu pour que la gestion de proxi-

mité pour les remplacements courts (au niveau de chaque circonscription) soit conservée. Elle est un plus pour l'école car elle permet à des enseignants, connaissant les écoles et les élèves, de prendre en main très rapidement la classe et de répondre aux besoins des élèves. Par ailleurs, une transformation de ces postes ne serait pas une bonne chose pour les personnels concernés.

Après les échanges, l'académie a indiqué entendre certains arguments et a avancé la transformation des postes de ZIL en poste de ZIL élargi. Ces postes resteraient basés principalement sur une circonscription, mais pourraient intervenir en cas de tensions fortes sur d'autres écoles incluses dans une zone géographique élargie pré-définie. De plus, les ZIL pourraient être affectés sur des remplacements longs si aucune brigade n'est disponible.

L'académie présentera rapidement sa décision finale et en informera les collègues concerné-es. Le SNUipp-FSU a indiqué que si cette transformation était actée malgré son opposition, elle devra être très encadrée : ces interventions extérieures à la circonscription ne doivent être qu'envisagées qu'à titre exceptionnel. De plus, il n'est pas question que cela

marque la fin des remplacements courts. Par ailleurs, en cas de transformation de poste, pour le SNUipp-FSU, les personnels concernés devront être contactés : soit ils choisissent de rester sur ce poste, soit ils peuvent bénéficier des points de carte scolaire pour fermeture de poste. L'académie répondra sur ce point lors d'un prochain groupe de travail.

### Devenir des postes de brigades

Il ne devrait pas y avoir de changement de même ampleur concernant les postes de brigade. L'académie a annoncé qu'elle souhaitait attribuer une école de rattachement aux brigades pour qu'ils s'y rendent lorsqu'ils n'ont pas de remplacements longs. Ils pourront dans ce cadre effectuer des remplacements courts au sein de la circonscription dans l'attente d'un remplacement long. Le SNUipp-FSU a soulevé le problème du versement des ISSR en cas de remplacement long dans l'école de rattachement. Un rattachement administratif à la circonscription serait donc préférable de ce point de vue. Sur ce point, l'académie indiquera sa réponse rapidement.

## Carte scolaire 2017

### + 8 postes : l'effort n'est pas suffisant !

Le Ministère a rendu public la répartition des dotations entre les académies. Contrairement à ce que nous craignons, le Ministère ne supprimera aucun poste au sein de l'académie de Paris, mais en créera 8. Cependant,

cette première avancée n'est pas suffisante car l'objectif du SNUipp-FSU demeure de récupérer les postes perdus sous l'ère Sarkozy. Depuis le début du quinquennat, le SNUipp-FSU Paris porte en toute cohérence la même exigence :

obtenir des créations de postes pour réparer les dégâts de la politique passée de suppression et transformer l'école afin d'améliorer les conditions d'enseignement et permettre la réussite de tous les élèves.

### Alerter le SNUipp-FSU dès maintenant

Le CTA carte scolaire se tiendra le 31 janvier et le CDEN le 2 février. Le SNUipp-FSU invite donc les écoles qui craignent une fermeture de classe ou qui revendiquent une ouverture de classe à contacter le syndicat. Pour mémoire, vous pouvez retrouver les seuils d'ouverture et de fermeture en ligne rubrique carte scolaire.

# Carrière

## Mouvement interdépartemental

Les collègues qui ont fait une demande de changement de département sont invités à remplir une fiche de contrôle syndical sur notre site. Cela permet aux représentant-es du personnel de faire corriger des erreurs éventuelles lors du groupe de travail qui a lieu le 26 janvier. Par ailleurs, il ne faut pas oublier de renvoyer la confirmation de sa participation et les documents justificatifs. Les résultats seront connus le 6 mars. Pour les collègues qui n'obtiendraient

pas satisfaction, les demandes d'INEAT/EXEAT se feront au mois de mai/juin.

### Bonification pour "handicap"

Le groupe de travail aura lieu le 19 janvier. Les collègues concernés sont invités à contacter les représentant-es du personnel au syndicat pour qu'ils puissent défendre leur dossier.

## Promotion

La CAPD qui étudiait les changements d'échelon pour l'année scolaire 2016-2017 a eu lieu le 8 décembre. Les résultats définitifs sont consultables sur Iprof. Les barèmes des derniers promus sont mis en ligne sur le site du SNUipp-FSU Paris afin que chacun puisse contrôler qu'il n'y a pas d'erreur le concernant.

Les enseignant-es promu-es à des dates antérieures à la CAPD bénéficieront du rattrapage salarial sur la paie de février.

## Mouvement départemental

Le mouvement départemental devrait débiter fin février/début mars. Le SNUipp-FSU Paris enverra un journal à toute la profession dès la parution de la circulaire rectorale, prévue le 24 février.

## Temps partiels et disponibilités

La circulaire sur les demandes de disponibilité, détachement-vient de paraître, les demandes doivent être envoyées avant le 31 mars. Celle sur les temps partiels ne devrait pas tarder. Pour l'instant, il n'y aura pas a priori de limitation des temps partiels sur autorisation. Cependant, nous insistons pour que les jours non travaillés soient connus au plus vite.

# Stages syndicaux

## Stage spécial école maternelle

**Jeudi 23 février de 9h à 16h30**

Dans les locaux du SNUipp-FSU national, 12 rue Cabanis, 14ème - M°Glacière

*Explorer le monde des objets. Former des chercheurs dès la maternelle* avec Jacqueline Bonnard. Le domaine « Explorer le monde », initiation au champ disciplinaire « Sciences et technologies » est une thématique peu travaillée par notre Institution en ce qui concerne l'école maternelle. Les objets du quotidien sont le reflet de notre culture et partir à la découverte le plus tôt possi-

ble des solutions multiples imaginées par l'homme pour répondre à ses besoins permet une mise en connivence avec ce domaine aux contours multiformes et en perpétuel renouvellement, mais offrant des clés de lecture du monde environnant.

*La scolarisation des moins de trois ans* en débat avec Evelyne Collin-Rovelas

La scolarisation des enfants de moins de trois ans de milieu populaire constitue un des leviers pour assurer la réussite de tous les élèves.

**Envoyez vos autorisations avant le 23 janvier.**

## Stage jeunes collègues en partenariat avec le GFEN

**Jeudi 2 mars de 9h à 16h30**

Dans les locaux du SNUipp-FSU national, 12 rue Cabanis, 14ème - M°Glacière

*Réflexion syndicale* : Les nouveaux programmes, avancées et limites.

*Intervention du GFEN* : Evolutions des supports d'apprentissage : quels apprentissages pour les maîtriser ?

*Atelier animé par le GFEN* : Analyse de productions d'élèves en grammaire à partir du chantier mené dans les classes par des enseignants membres du GFEN : Quelles procédures ? Quelles stratégies ? Comment analyser les réussites et les erreurs ? Puis, par niveau de classe, élaborer des préparations à partir de l'intervention de la journée de novembre et de cet atelier.

**Envoyez vos autorisations avant le 2 février.**

# Se syndiquer

## pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2016/2017

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention  
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle : .....

Echelon : .....

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

### MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : ..... Signature : .....

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier**  
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION

Janvier  
 Février

Mars  
 Avril

Mai  
 Juin

Juillet  
 Août

### Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

#### DEBITEUR :

Votre nom : ..... Votre prénom : .....

Votre adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

#### IBAN

.....

#### BIC

.....

A ..... le .....

Signature : .....

Crédit Mutuel Enseignant  
69 boulevard saint Germain  
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA  
FR50ZZ629416

**66%** de la cotisation est déductible  
sous forme de réduction ou de crédit d'impôt

### Montant et coût réel après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
3			130 €	43 €	4	219 €	72 €
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

### Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

### Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

M1	Cotisation 30 €
Stagiaire (M2/FSTG)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
AESH/CUI/AVS	Cotisation 40 €